

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 315

Artikel: Le baillon
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028599>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 315 1^{er} mai 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc

Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 30 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jacques Meylan

315

Domaine public

Le baillon

D'un côté, « Le Nouvelliste », la « Gazette de Lausanne », « L'Est vaudois », « Radio-TV je vois tout », « L'Ordre professionnel », « Le Pays », CRIA, les journaux de Nyon et de la Côte, le « Journal d'Yverdon », la « Nouvelle Revue de Lausanne », la « Vie protestante », la « Terre romande », la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » (la liste n'est pas exhaustive...).

De l'autre côté, « 24 Heures », « La Suisse », la « Tribune de Genève », « Le Courier », « La Liberté », la « Tribune de Lausanne-Le Matin », « Le Démocrate ».

L'Union romande de journaux a éclaté officiellement en deux groupes d'éditeurs. La nouvelle n'a pas fait la « une » des quotidiens, mais l'événement pèsera à coup sûr d'un poids exceptionnellement lourd sur l'avenir de la presse en Suisse romande.

L'enjeu qui sous-tend ces manœuvres au sommet dans le monde de l'édition ? Tout d'abord, les conditions de travail des journalistes, jusqu'ici régies par une convention collective, mais aussi et surtout la qualité de l'information.

Les conditions de travail tout d'abord. La convention collective conclue entre délégués des journalistes et représentants des éditeurs a été dénoncée par les deux partenaires; elle vient à échéance à la fin de l'année et de nouvelles négociations s'imposent actuellement pour la renouveler au plus vite.

C'est le moment qu'ont choisi plus d'une dizaine d'éditeurs, pas tous parmi les plus déshérités, emmenés par Luisier du « Nouvelliste », Wolfrath de la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » et Jaccard de la « Nouvelle Revue de Lausanne », patrons de quelque 20 % des journalistes RP (inscrits au registre professionnel) en Suisse romande, pour faire dissidence. Leur but ? En quittant l'Union romande de journaux, garante de la convention collective, avoir les mains libres pour faire leur

propre loi sur le marché de l'emploi (l'autre partie des éditeurs reste fidèle à l'URJ, et serait prête, la situation clarifiée, à reprendre les négociations avec ses partenaires journalistes); en clair, profiter de la tension sur le marché de l'emploi chez les journalistes (la moitié des stagiaires en cours de formation ne pourront trouver de place à la fin de leur stage et les licenciements se multiplient dans les rédactions) pour revenir sur les avantages sociaux « concédés » ces dernières années : indexation des salaires, chartes internes, vacances et congés adaptés, formation professionnelle, etc. Cela, évidemment au nom de la « crise ».

Ces éditeurs (groupés dans une Association romande des éditeurs de journaux et une Fédération des périodiques), en rompant le dialogue paritaire, en se réservant d'user, avec des nuances au sein de la dissidence, face à leurs employés, des armes de l'intimidation et du chantage à la place de travail (déjà, des rédacteurs sont « invités » à quitter leur association professionnelle pour rejoindre les rangs du regroupement de journalistes inspiré par M. Luisier) prennent résolument la tête de l'aile la plus réactionnaire d'un patronat helvétique décidé à freiner la politique sociale, voire à l'amputer de ses volets prioritaires sous le signe de l'austérité « collective ».

Dans le monde du travail, ces positions sont d'une extrême gravité, mais elles prennent encore une tout autre résonance si l'on songe aux responsabilités qu'endorssent ces dissidents dans le secteur de l'information. Que l'on songe par exemple, au quasi-monopole exercé dans leurs zones d'influence respectives par « Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais » et par la « Feuille d'Avis de Neuchâtel » ! Là, les journalistes se verront livrés, pieds et poings liés, sans instance de recours, au bon vouloir politique et financier de patrons qui, c'est le moins que l'on puisse dire, viennent d'annoncer la couleur. Que restera-t-il de la crédibilité de ces publications ?

La balle est maintenant dans le camp des journalistes.